

Procès-verbal de séance

13/04/2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize avril, à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE-MARC-LA-TOUR, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Etaients présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Martine BARATTE-FIALIP, M. Marc BERNARD, M. Olivier OTERO PASTOR, M. David NICOLAS, Mme Patricia CHANTALAT, M. Olivier BROSSARD, M. Bénito LACROIX, M. Manuel DA COSTA, M. Bertrand FOUCHER, M. Jacques TRAMONT, M. Fabien LANOT, M. Stéphane VIVIER.

Etaients absents : Mme Isabelle LAGARDE, Mme Marylin VERDIER, M. Tim TRAINS, M. Arnaud ALLEYRAT, Mme Ménéhi GUITARD, Mme Catherine CHAMBAUDIE.

Procurations : Mme Isabelle LAGARDE en faveur de Mme Martine BARATTE-FIALIP, Mme Marylin VERDIER en faveur de M. Bertrand FOUCHER, M. Tim TRAINS en faveur de M. Jacques TRAMONT, M. Arnaud ALLEYRAT en faveur de M. Daniel RINGENBACH, Mme Ménéhi GUITARD en faveur de M. Stéphane VIVIER, Mme Catherine CHAMBAUDIE en faveur de M. Olivier BROSSARD.

Secrétaire : M. David NICOLAS. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-023 : Vote des taxes

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux des deux taxes locales sur la commune de Lagarde-Marc-la-Tour de la façon suivante pour 2023

- TFB : 31.53 %
- TFNB : 72.22 %
- THRS : 7.55 %

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-024 : Vote du budget principal

Présentation et vote DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de l'exercice 2023

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	598 105.31	013- atténuation de charges	4 820.00
012 - charges de personnel & ass.	327 167.00	70 - produits des serv, du domaine	102 871.00
014 - Atténuations de produits	20 323.00	73 - Impôts et taxes	322 682.00
65 - autres ch. de gestion courante	54 152.00	74 - dotations et participations	253 484.00
66 - charges financières	6 188.00	75 - autres produits de gest.	39 420.00
67 - charges exceptionnelles	82 510.00	77 - produits exceptionnels	2 775.00

022 - dépenses imprévues	0		
023 - virement section inv.	203 525.00	002- résultat reporté	567 057.31
042 - opération d'ordre transfert entre section	1 139.00		
Total des dépenses de fonctionnement	1 293.109.31	Total des recettes de fonctionnement	1 293 109.31

Vote détaillé des subventions aux associations et organismes de droit privé : Le montant des subventions a été voté à l'unanimité

NOM DE L'ASSOCIATION	pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	vote du Conseil Municipal à l'unanimité
CIS D'Argentat	225	-	0
Club de pétanque	200	200	200
Coopérative scolaire	1 700	1 700	1 700
Football Club Lagarde/Ste Fort.	200	200	200
J.M.F.	150	150	150
Bibliothèque	50	0	0
Comice Agricole	75	75	75
Protection Civile	50	50	50
Prévention Routière	50	50	50
Groupement sanitaire	50	50	50
Gymnastique féminine	200	200	200
Société de chasse	200	200	200
Tulle Solidarité	200	0	0
La Souris Verte	200	200	200
LAMICOTT (ping pong)	200	200	200
Association Parents d'élèves	200	200	200
Association Fragment	200	200	200
Club des gardillous	200	200	200
Pêche et loisir	200	200	200
Foyer rural de Marc-la-Tour	200	200	200
Divers	150	0	0
TOTAL article 6574	4900	4275	4275

Les élus faisant partie d'une des associations mentionnées ci-dessus n'ont pas pris part au vote (Monsieur TRAINS, Madame LAGARDE, Monsieur ALLEYRAT, Monsieur TRAMONT.)

Dépenses d'investissement

Libellés des projets -Dépenses	RAR	nouveaux projets	Total
Déficit reporté 001		27 814.00	27 814.00
1641 (1) - remb. Emprunts		46 513.00	46 513.00
165 (1) - caution		2 163.00	2 163.00
2031 (125)- étude boulangerie	3 000.00	- 3 000.00	0.00
2031 (130) - diagnostic énergétique		4 800.00	4 800.00
2031 (132) - études jardin des 5 continents	6 360.00		6 360.00
2031 (149) - études aménagement presbytère Marc-la-Tour		24 000.00	24 000.00
2031 (160) - études atelier boulangerie		7 598.00	7 598.00
2031 (165) - études appartements maison Fage	210.00	-210.00	0.00
2031 (167) - Etudes voirie en traverse trottoirs	1 529.00		1 529.00
2031 (168) - Etudes maison services publics	150.00	- 150.00	0.00
2041582 (107) - travaux FDEE		2 127.00	2 127.00
2051 (130) - site internet		1 500.00	1 500.00
2111 (83) - acquisition de terrains		800.00	800.00
2128 (130) - aménagement cours école et maison Fage	4 928.00	10 00.00	14 928.00
2128 (132) - jardin des 5 continents (aménagement paysager)		49 266.00	49 266.00
2128 (164) - travaux budget fonds de sections		8 345.00	8 345.00
2132 (130) - travaux divers bâtiments	2 030.00	5 000.00	7 030.00
2132 (165) - solde architectes maison Fage		210.00	210.00
21312 (130) - travaux école	1 527.00		1 527.00
21318 (130) - travaux divers bâtiments	2 684.00	2 000.00	4 684.00
21318 (160) - atelier boulangerie		116 500.00	116 500.00
21318 (168) - solde architectes maison Fage		150.00	150.00
2138 (132) - jardin des cinq continents		57 590.00	57 590.00
2151 (98) - voirie		12 000.00	12 000.00
2151 (167) - voirie en traverse trottoirs		27 792.00	27 792.00
2168 (156) - reliure registres	103.00	1 210.00	1 313.00
2158 (132) - panneaux signalétiques		2 000.00	2 000.00
2183 (130) - ordinateurs		4 392.00	4 392.00

2188 (130) - matériel divers, outillage, divers		1 700.00	1 700.00
2188 (168) - autres acquisitions	264.00		264.00
2313 (149) - aménagement presbytère Marc-la-Tour		110 000.00	110 000.00
27 638 (1) - prêt Lotissement (frais accessoires, travaux)		24 511.00	24 511.00
TOTAL :	22 785.00	546 621.00	569 406.00

Recettes d'investissement :

Libellés des projets -Recettes	RAR	nouveaux crédits	Total
021(1) - virement de la section de fonctionnement		203 525.00	203 525.00
024 (1) - Cession d'immobilisations		1.00	1.00
10222 (1) - FCTVA		65 961.00	65 961.00
10226 (1) - taxe aménagement		6 000.00	6 000.00
1068 (1) - réserves		6 362.00	6 362.00
1323 (98) - voirie		4 000.00	4 000.00
1323 (130) - diagnostic énergétique		3 200.00	3 200.00
1323 (130) - Petit patrimoine	1 989.00		1 989.00
1323 (132) - jardin des 5 continents		11 986.00	11 986.00
1323 (149) - Aménagement presbytère Marc-la-Tour		30 000.00	30 000.00
1323 (160) - atelier boulangerie		23 409.00	23 409.00
1323 (168) - aménagement maison de services publics	2 283.00		2 283.00
1327 (132) - jardin des cinq continents		38 394.00	38 394.00
1327 (132) - jardin des cinq continents		11 494.00	11 494.00
1327 (149) - aménagement presbytère Marc-la-Tour		5 000.00	5 000.00
1327 (165) - appartements maison Fage	10 000.00		10 000.00
1341 (130) -Défibrillateurs, VPI	1 112.00	1 830.00	2 942.00
1341 (160) - atelier boulangerie		11 705.00	11 705.00
1341 (168) - maison de services publics	28 853.00		28 853.00
1641 (1) - emprunt		99 000.00	99 000.00
165 (1) - caution logement		2 163.00	2 163.00
28031 - Amortissement frais d'études (1)		168.00	168.00

2804171 (1) - amortissement subvention d'équipement		530.00	530.00
280422 (1) - amortissement subvention d'équipement		441.00	441.00
TOTAL :	44 237.00	525 169.00	569 406.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 11 voix pour et 8 voix contre.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-025 : Vote du budget annexe du lotissement

Présentation et vote DU BUDGET DU LOTISSEMENT de l'exercice 2023

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement			
libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	27 011.00		
65 - autres ch. de gestion courante	5.00	75 - autres produits de gest.	5.00
042 - opération d'ordre transfert entre section	83 399.00	42 – opération ordres transfert entre sections	110 410.00
Total des dépenses de fonctionnement	110 415.00	Total des recettes de fonctionnement	110 415.00
Section d'investissement			
libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
		001 - excédent reporté	2 500.00
040 – opération d'ordre transfert entre sections	110 410.00	16 - Emprunt	24 511.00
		40 – opération ordres transfert entre sections	83 399.00
Total des dépenses d'investissement	110 410.00	Total des recettes d'investissement	110 410.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 11 voix pour et 8 abstentions

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-026 : Choix d'un maitre d'oeuvre : Presbytère de Marc-la-Tour.

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du Presbytère sur la commune déléguée de Marc la Tour, commune de Lagarde-Marc-la-Tour.

Afin de mener à bien ce projet, la Commune a consulté 3 maitres d'oeuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre

- Monsieur Floran Gaye FG ECO, La Bachellerie 19150 SAINT-MARTIAL-DE GIMEL
- AMON Ingénierie , 9 allée des remparts, 19300 EGLETONS
- LE COMPAS DANS L'OEIL (Monzamir Sylvain), 35 Pougeol 19150 CHANAC-LES-MINES

Les trois maîtres d'oeuvre ont répondu :

- Monsieur Floran Gaye FG ECO dont le montant de la proposition s'élève à 11 400 € TTC soit 9 500 € H.T.
- AMON Ingénierie dont le montant de la proposition s'élève à 12 240 € TTC soit 10 200 € H.T.
- Le Compas dans l'Oeil dont le montant de la proposition est de 13 200 € TTC soit 11 000 € H.T.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 11 voix pour et 8 abstentions,

choisit la proposition de Monsieur Floran Gaye FG ECO pour un montant de 11 400 € TTC soit 9 500 € H.T.

charge le Maire de signer tout document correspondant au Marché de maîtrise d'oeuvre.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-027 : Jardin des cinq continents : Mode de dévolution du marché

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour mener à bien le projet d'aménagement du jardin des sculptures il faut passer un Marché Public. Ce marché comprend deux lots :

- Le lot N°1 : Terrassement et VRD d'un montant de 23 153.41 € H.T. soit 27 784.09 € TTC
- Le lot N°2 : Maçonnerie d'un montant de 24 838.50 € H.T. soit 29 806.20 € TTC

Dans un premier temps il faut choisir le mode de dévolution du marché.

La procédure la plus adéquate à ce marché d'un montant total de 47 991.91 € H.T. soit 57 590.29 € TTC est le MAPA (Marché à procédure adaptée)

Après avoir délibéré,
à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide que le mode de dévolution de passation du marché sera la MAPA (Marché à procédure adaptée)

Autorise Monsieur le Maire à passer le marché selon la procédure MAPA.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-028 : Classement - déclassement de voirie.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental est favorable au transfert dans le domaine public communal du délaissé, d'une surface d'environ 1 280 m², situé sur la RD10 entre le PR 25 +400 et le PR 25+540, tel que matérialisé sur le plan en annexe.

Il rappelle que les articles L 141.3 et L 131.4 du Code de la Voirie Routière, modifiés par la loi du 9 décembre 2004, dispensent d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales ou départementales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Il présente au Conseil Municipal le plan du délaissé à classer dans le domaine communal (en bleu sur le plan en annexe).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Monsieur Floran Gaye FG ECO, La Bachelierie 19150 SAINT-MARTIAL-DE GIMEL
- AMON Ingénierie , 9 allée des remparts, 19300 EGLETONS
- LE COMPAS DANS L'OEIL (Monzamir Sylvain), 35 Pougeol 19150 CHANAC-LES-MINES

Les trois maîtres d'oeuvre ont répondu :

- Monsieur Floran Gaye FG ECO dont le montant de la proposition s'élève à 11 400 € TTC soit 9 500 € H.T.
- AMON Ingénierie dont le montant de la proposition s'élève à 12 240 € TTC soit 10 200 € H.T.
- Le Compas dans l'Oeil dont le montant de la proposition est de 13 200 € TTC soit 11 000 € H.T.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 11 voix pour et 8 abstentions,

choisit la proposition de Monsieur Floran Gaye FG ECO pour un montant de 11 400 € TTC soit 9 500 € H.T.

charge le Maire de signer tout document correspondant au Marché de maîtrise d'oeuvre.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-027 : Jardin des cinq continents : Mode de dévolution du marché

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour mener à bien le projet d'aménagement du jardin des sculptures il faut passer un Marché Public. Ce marché comprend deux lots :

- Le lot N°1 : Terrassement et VRD d'un montant de 23 153.41 € H.T. soit 27 784.09 € TTC
- Le lot N°2 : Maçonnerie d'un montant de 24 838.50 € H.T. soit 29 806.20 € TTC

Dans un premier temps il faut choisir le mode de dévolution du marché.

La procédure la plus adéquate à ce marché d'un montant total de 47 991.91 € H.T. soit 57 590.29 € TTC est le MAPA (Marché à procédure adaptée)

Après avoir délibéré,

à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide que le mode de dévolution de passation du marché sera la MAPA (Marché à procédure adaptée)

Autorise Monsieur le Maire à passer le marché selon la procédure MAPA.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-028 : Classement - déclassement de voirie.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental est favorable au transfert dans le domaine public communal du délaissé, d'une surface d'environ 1 280 m², situé sur la RD10 entre le PR 25 +400 et le PR 25+540, tel que matérialisé sur le plan en annexe.

Il rappelle que les articles L 141.3 et L 131.4 du Code de la Voirie Routière, modifiés par la loi du 9 décembre 2004, dispensent d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales ou départementales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Il présente au Conseil Municipal le plan du délaissé à classer dans le domaine communal (en bleu sur le plan en annexe).

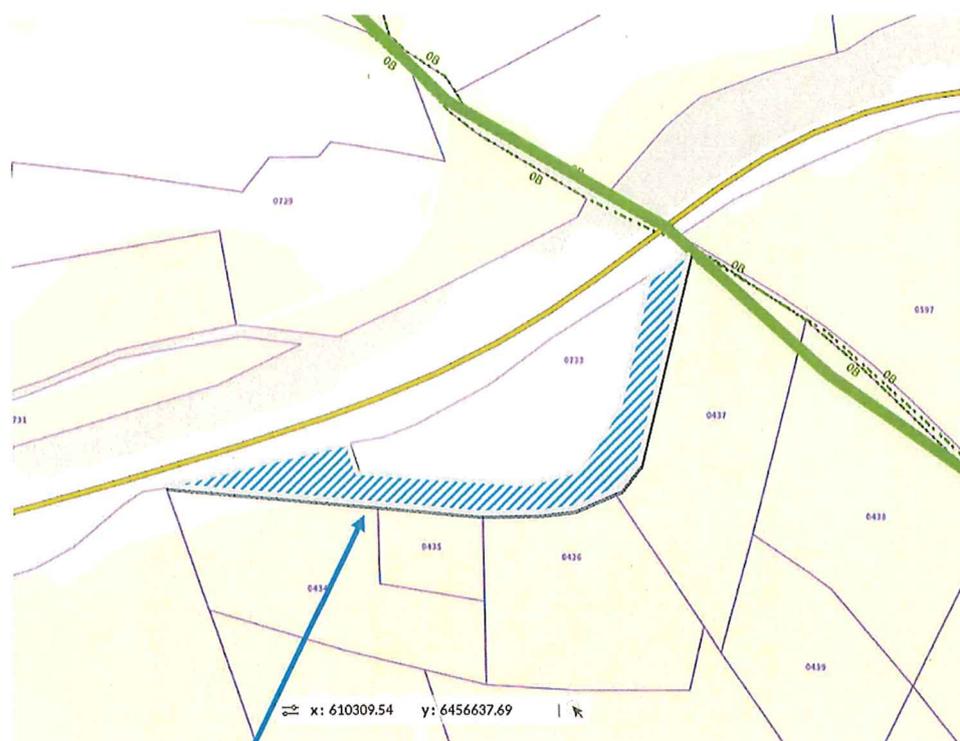
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Se prononce pour le déclassement par le Conseil départemental de son domaine public départemental de la surface constituant le délaissé de la RD10 cité ci-dessus,
- Donne son accord au classement et à l'incorporation dans le domaine public communal du délaissé, d'une surface d'environ 1280m², situé sur la RD10 entre le PR25+400 et le PR 25+540, tel que matérialisé sur le plan joint, après son déclassement par le Conseil départemental,
- Mandate Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure en liaison avec les services du Conseil départemental

L'incorporation de cette portion de voie et ses dépendances dans le domaine public communal sera effective à compter de la date exécutoire de la décision de la Commission Permanente entérinant ce déclassement.

A compter de cette date, le Commune se substituera au Conseil départemental dans l'ensemble de ses droits et obligations liés à ce délaissé (accès riverains, permission de voirie etc...).

ANNEXE : PLAN TRANSFERT DELAISSE RD10, DU PR 25+400 AU PR 25+540



Surface transférée : 1 280m²

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-029 : Association Fragments : construction d'un atelier.

L'association Fragments, dont le siège social est situé à la mairie déléguée de Marc-la-Tour commune de Lagarde-Marc-la-Tour, souhaite installer son atelier sur le délaissé de la RD à la sortie de Marc-la-Tour en direction de la Roche Canillac, afin d'éviter des nuisances pour le voisinage dans le village. Une partie de cet espace cadastré 1270 B N°733 est disponible (plan joint).

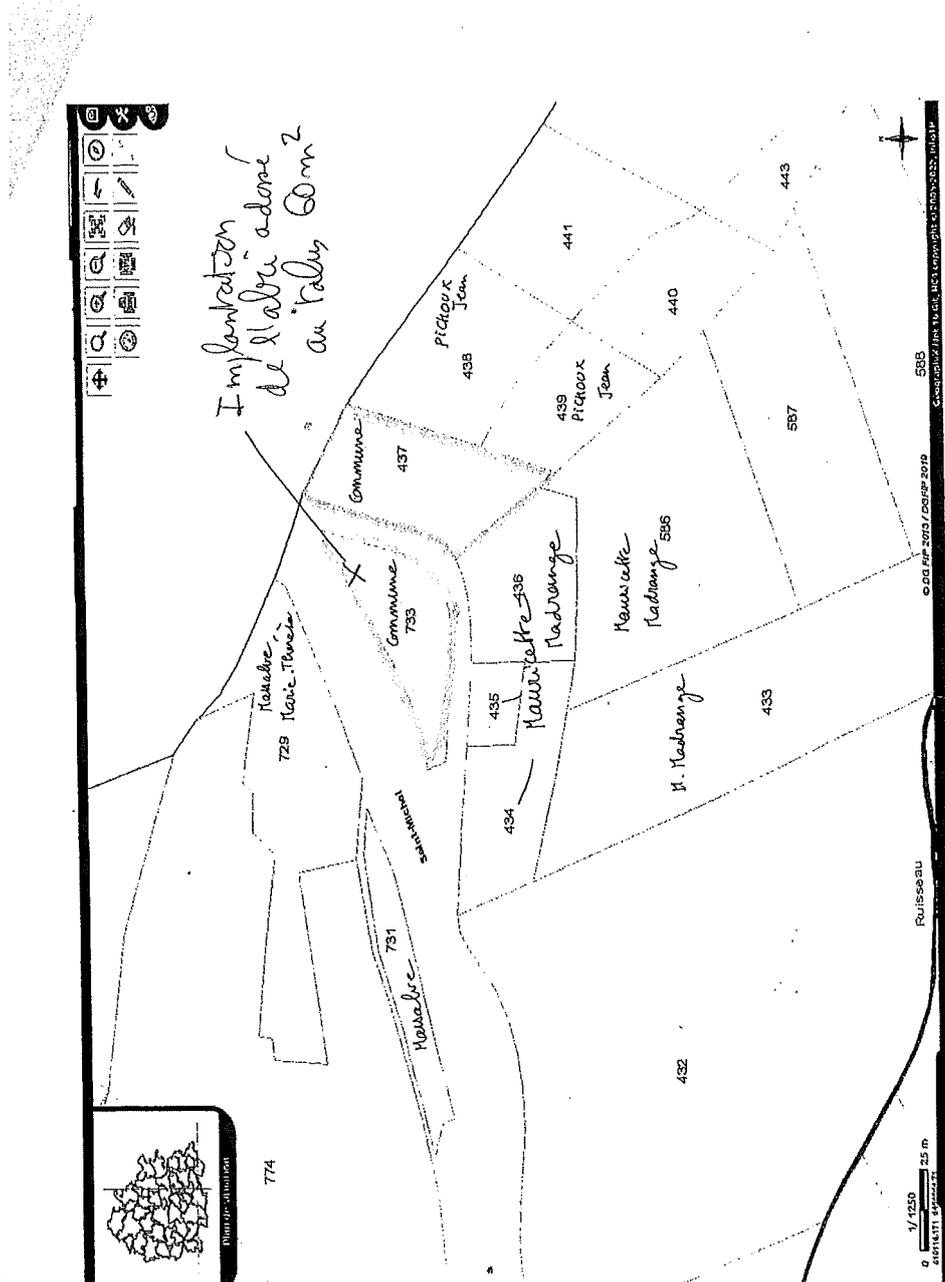
Le Conseil Municipal doit se positionner sur la construction de cet atelier.

L'ouïe l'exposé,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, par 17 voix pour et deux abstentions,

accepte que l'association Fragments installe son atelier sur une partie de la parcelle 1270B N°733, l'**autorise** à déposer le certificat d'urbanisme et le permis de construire sur une partie de l'espace qui sera délimité par une convention d'occupation entre la commune et l'Association Fragments.

L'association prendra à sa charge la construction et le branchement électrique.



DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-030 : Recours à enquête publique - chemin du Chadelbos

Vu le courrier de Monsieur DUPUY Hervé, en date du 16 janvier 2023, sollicitant le déclassement du chemin rural dit du Chadelbos, situé à Marc-La-Tour, 19150 Lagarde-Marc-La-Tour entre les parcelles B335, B336 appartenant à Madame DIEULEVEUT (RABANET) Marie-Joëlle d'un côté et les parcelles B795, B 326, B 327 et B329 appartenant à M. DUPUY Hervé,

Vu l'attestation de Madame DIEULEVEUT Marie-Joëlle, ne portant aucune objection au déclassement du chemin rural du Chadelbos en faveur de M. DUPUY,

La commune ne voyant pas d'objection à l'éventuelle aliénation de ce chemin rural au profit du demandeur, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche.

En vertu des articles R 134-18 à 134-21 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, le commissaire enquêteur a droit à une indemnité, comprenant les vacations et le remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement de leur mission. Cette indemnité est versée par la commune. Les autres frais géomètre, publicité, enregistrement... étant à la charge du demandeur.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-031 : Atelier boulangerie.

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 26/01/2023, le conseil municipal à l'unanimité avait choisi Monsieur Floran Gaye FG ECO pour la maîtrise d'œuvre relative au projet « atelier boulangerie ».

Après étude la commune a sollicité la préfecture pour l'obtention de deux subventions DETR. Une pour l'achat du local et l'autre pour son aménagement.

Compte tenu de l'obtention de ces deux subventions dont le montant total s'élève à 34 409.45 €, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de ce projet.

Après avoir délibéré
à l'unanimité

le Conseil municipal décide de poursuivre ce projet
autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet atelier.

La séance est levée à 21 h00

**Monsieur le Maire
Daniel RINGENBACH**



**Monsieur le secrétaire
NICOLAS David**

